

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUILLET 2016

Présents: MM. Arndt, bourgmestre, Rossler, Koppes et Schenk, échevins, MM., Jacquemart, Besenius, Hieff, Wolter, Waaijens, Mme Berscheid, MM. Lanners, Kayser, Schon, Strecker, Diederich et Tang Huyhn, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absents : MM. Shinn et Comes, échevins

Point de l'ordre du jour n°5

Reg.no. 128/2016

Règlements : Centre des sports Weidingen : terrains de football et vestiaires - règlement-taxes

Le conseil communal,

Revu la délibération n°18 du conseil communal en date du 9 janvier 2016 portant approbation du règlement d'utilisation du site sportif « Pëtz » à Weidingen,

Attendu qu'il y a lieu de fixer des taxes pour la location des terrains de football et les vestiaires,

Vu la proposition faite par le collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

décide d'arrêter le règlement-taxe suivant :

Conditions générales

- la location des différents terrains est strictement dépendante des conditions météorologiques
- le responsable du site aura le droit de procéder en dernière instance à un changement de terrains, sans que le locataire puisse prétendre à une indemnité de nature quelconque

	CAUTION	LOCAT. A BUT NON COMMERCIAL
<u>TERRAINS DE FOOTBALL "am Pëtz"</u>		
Terrain de football synthétique	200	75 €/pour 1/2 journée
Terrain de football d'entraînement	200	75 €/pour 1/2 journée
Terrain de football officiel	200	150 €/pour 1/2 journée
<u>VESTIAIRES</u>		
Location de <u>deux</u> vestiaires	100	75 €/pour 1/2 journée

La présente délibération est transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur aux fins d'approbation.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme.
Wiltz, le ... 20. JUIL. 2016 ...
Le Bourgmestre, La Secrétaire

